

ANNEXE 4**Critères pour le calcul de la prime de démolition**

Type d'objet démoli	Montant forfaitaire par m³
1) Bâtiment destiné au séjour ou à l'accueil de personnes (tel qu'habitation, hébergement, restauration, école, etc.)	CHF 30.00
2) Bâtiment mixte (bâtiment destiné au séjour ou à l'accueil de personnes avec une partie destinée à l'exploitation agricole/horticole ou à l'activité artisanale/commerciale)	CHF 20.00
3) Bâtiment d'exploitation industrielle, artisanale ou commerciale, bâtiment d'exploitation agricole destiné à l'élevage, la garde d'animaux ou à l'horticulture productrice (avec cloisonnement intérieur)	CHF 15.00
4) Bâtiment de stockage/d'entreposage, halle, hangar, grange, remise, dépôt, silo (sans cloisonnement intérieur)	CHF 10.00
5) Construction ou installation de nature diverse (telle que bassin de rétention, fosse à purin, passerelle, ponton, piscine etc.)	CHF 10.00
6) Petite construction ou annexe (telle que cabane, garage, couvert à véhicule, bûcher etc.)	CHF 5.00
7) Construction légère, réutilisable (telle qu'abritunnel, tunnel d'exploitation agricole, maraîchère ou horticole, ruche, yourte, conteneur)	CHF 5.00

8)	Autres	Montant à définir par la DIME
----	--------	--